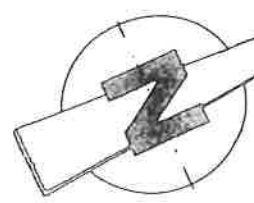
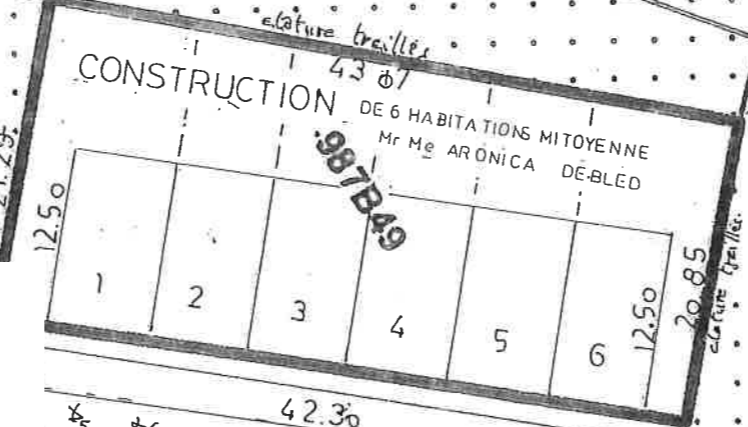




- 1- Ce document ne peut, en aucun cas, servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux ainsi que les mètres et portera la mention : PLAN D'EXECUTION.
- 2- Dès l'octroi du permis de construire, et afin que l'auteur du projet puisse établir le plan d'exécution, le maître d'ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée. De la même façon, il le prévendra huit jours avant le début des travaux afin que l'architecte assure la direction technique de ceux-ci.
- 3- Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera, seul, la responsabilité de ses calculs. Ces études de résistance et de stabilité seront réalisées charge de l'entrepreneur.
- 4- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.
- 5- La détermination exacte des limites de propriétés, de mitoyennetés, de servitudes, etc. est à titre indicatif et sera établie par géomètre à la demande du maître d'ouvrage.
- 6- Le présent document ne peut être copié ou cédé à des tiers, e. tout ou en partie, que moyennant l'autorisation préalable et écrite de son auteur. Ces plans ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles définies contractuellement.
- 7- Le maître d'ouvrage reconnaît avoir pris connaissance de ces remarques importantes et les approuve entièrement.



Rue Gominoux

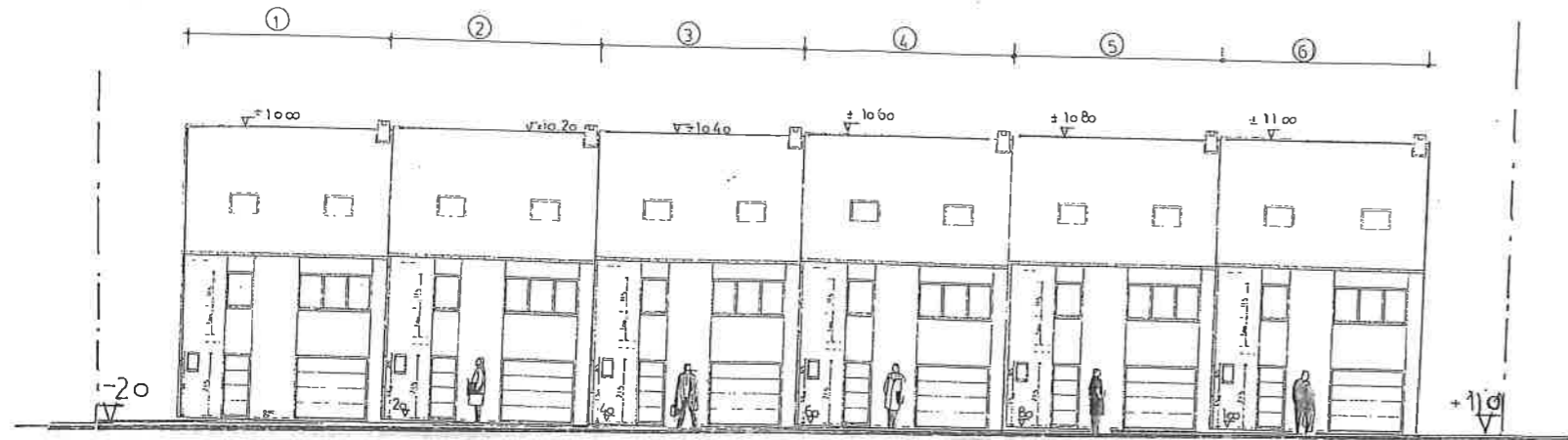


- LEGENDE
- Hab= habitation
  - G = garage
  - A = annexe
  - R+1 = rez + 1 étage
  - V.C. = voirie communale
  - V.P. = voirie provinciale
  - = axe voirie
  - ∠ = angle prise de vue photo

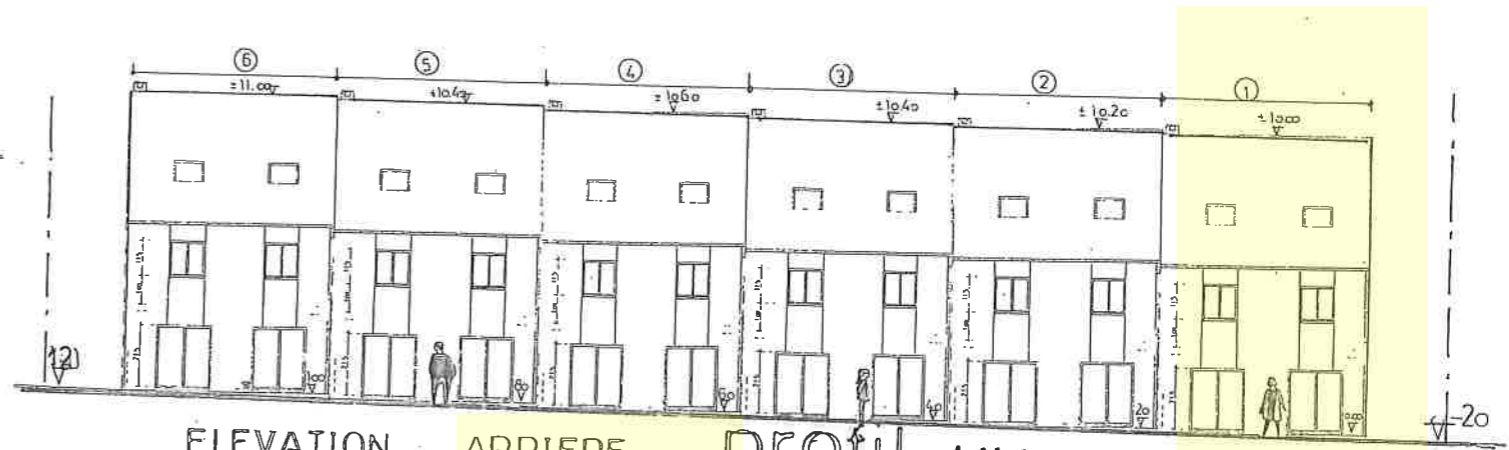
IMPLANTATION 1/500



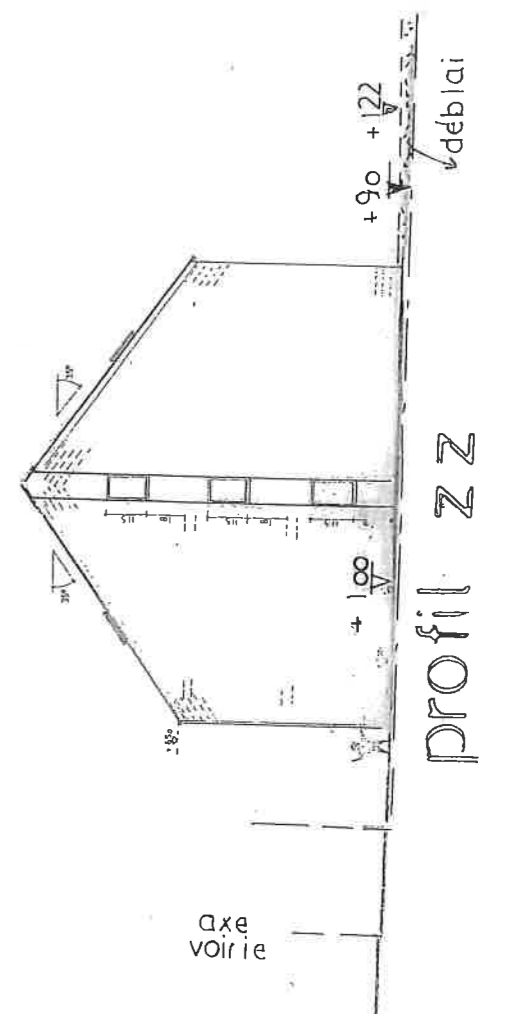
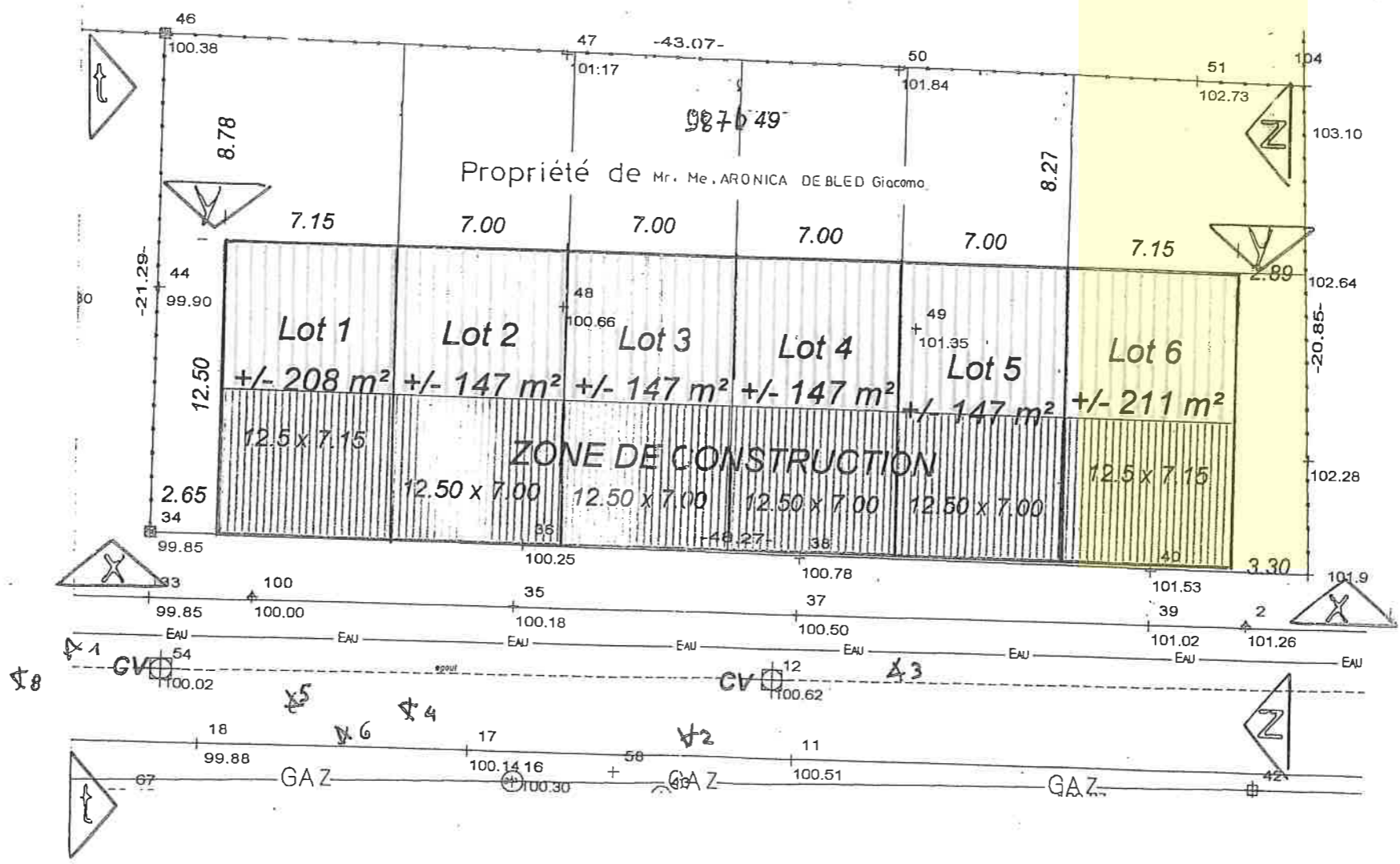
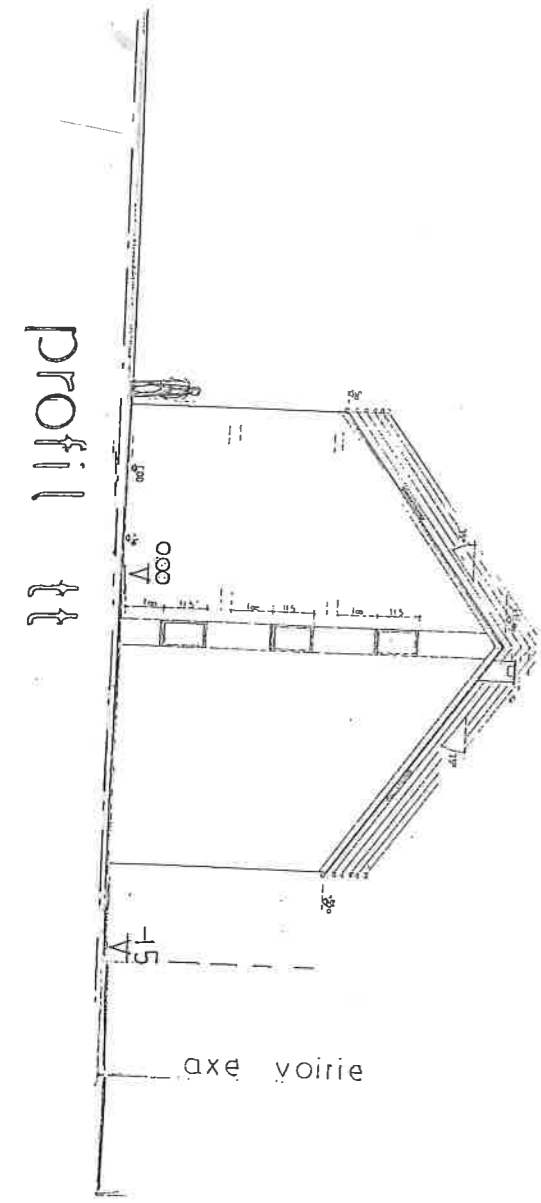




ELEVATION AVANT  
 profil xx



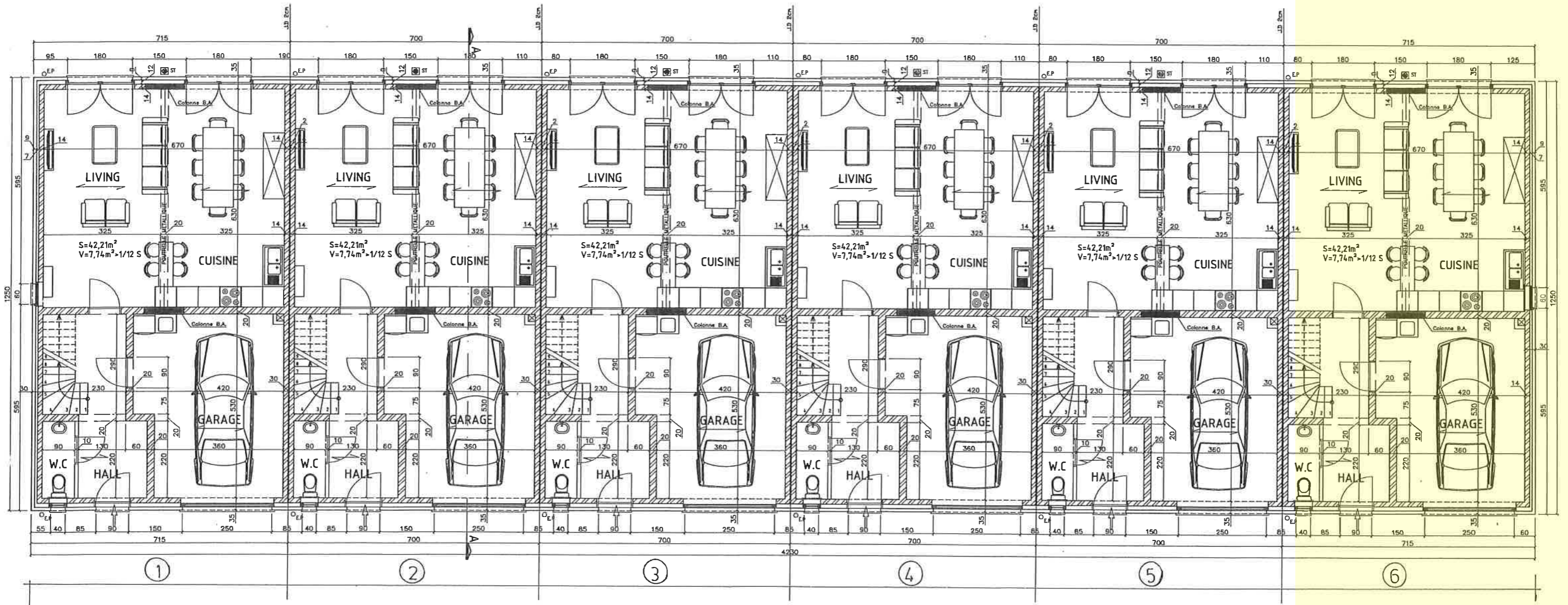
ELEVATION ARRIERE  
 profil yy





LEGENDE

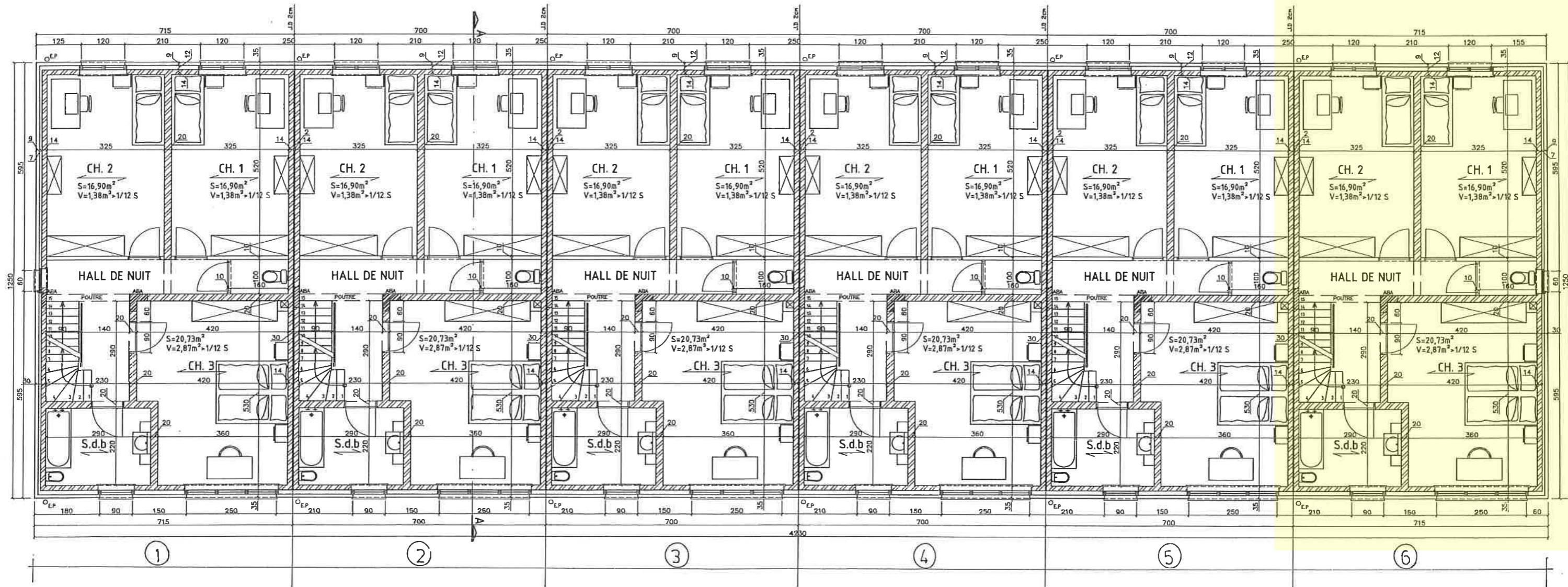
- V... ventilation
- EP... eaux pluviales
- Sens portée
- J.D. joint de dilatation
- ⊗ scricript
- C.V. chambre de visite
- V.V. vide ventilé
- A.B.A. asselet en béton armé
- égouttage



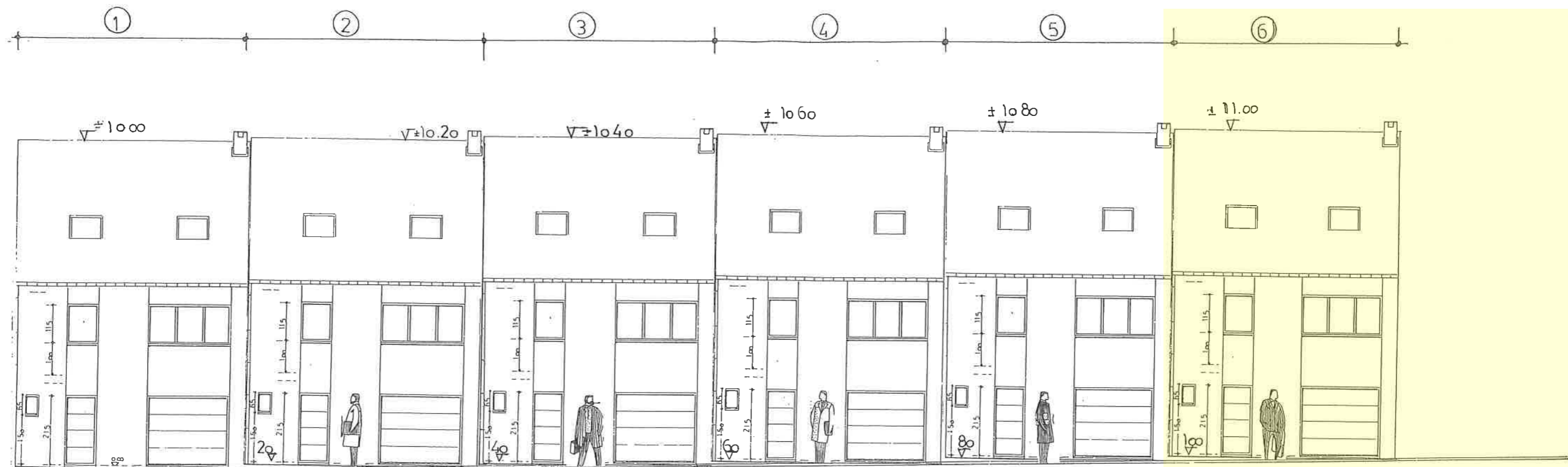
REZ



- LEGENDE
- V ventilation
  - EP eaux pluviales
  - Sens portée
  - J.D. joint de dilatation
  - ⊠ scierpuit
  - C.V. chambre de visite
  - V.V. vide ventilé
  - ABA assèlè en béton arme
  - égouttage



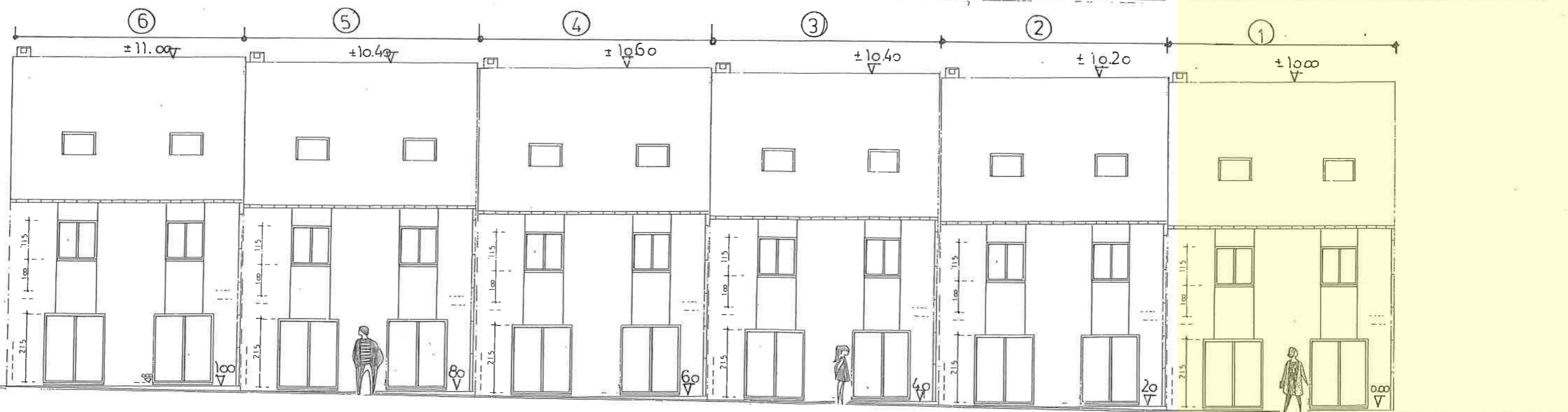
ETAGE



ELEVATION AVANT

**MATERIAUX UTILISES**  
 Briques ton rouge-brun  
 Couverture tuiles terre cuite brunes  
 Chassis PVC blanc  
 Double vitrage  
 Nochère en zinc  
 Seuils en pierre bleue

**PROVINCE DE HAINAUT**  
**COMMUNE DE RANSART**  
 entité de Charleroi



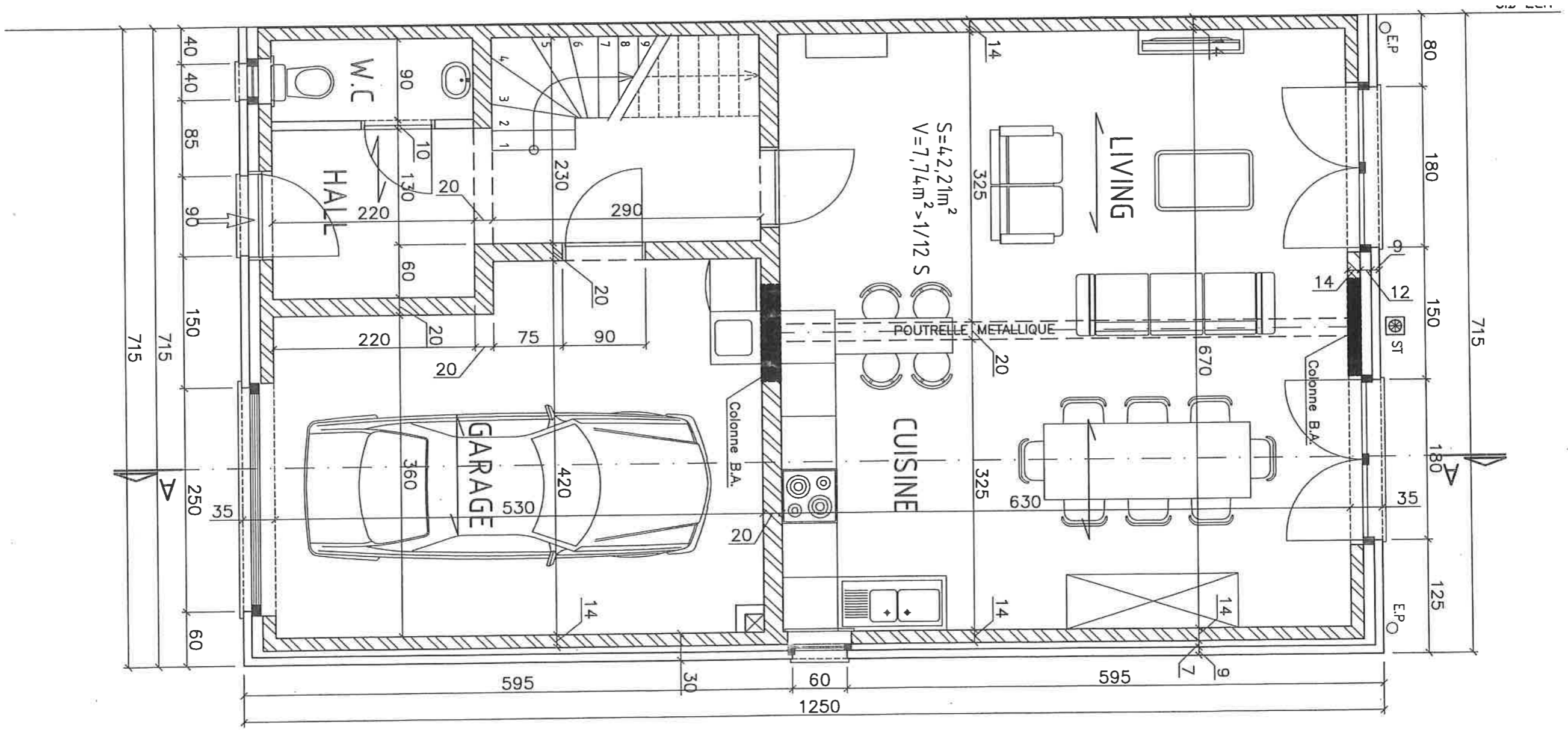
ELEVATION ARRIERE







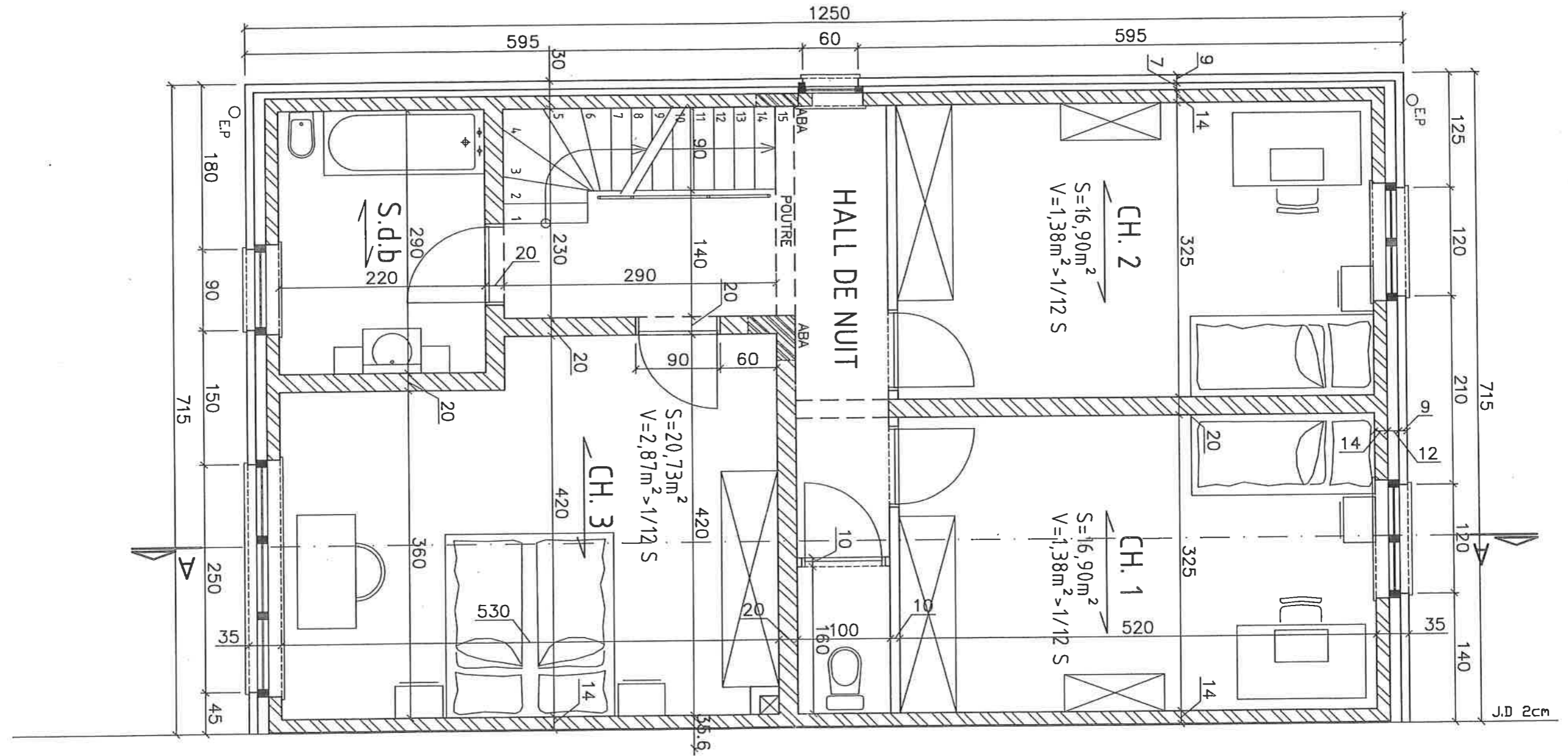
- LEGENDE**
- V ... ventilation
  - EP ... eaux pluviales
  - Sens portée
  - J.D. ... joint de dilatation
  - ⊗ ... sterfput
  - C.V. ... chambre de visite
  - V.V. ... vide ventilé
  - ABA ... asselet en béton armé
  - égouttage



REZ  
 habitation 6

LEGENDE

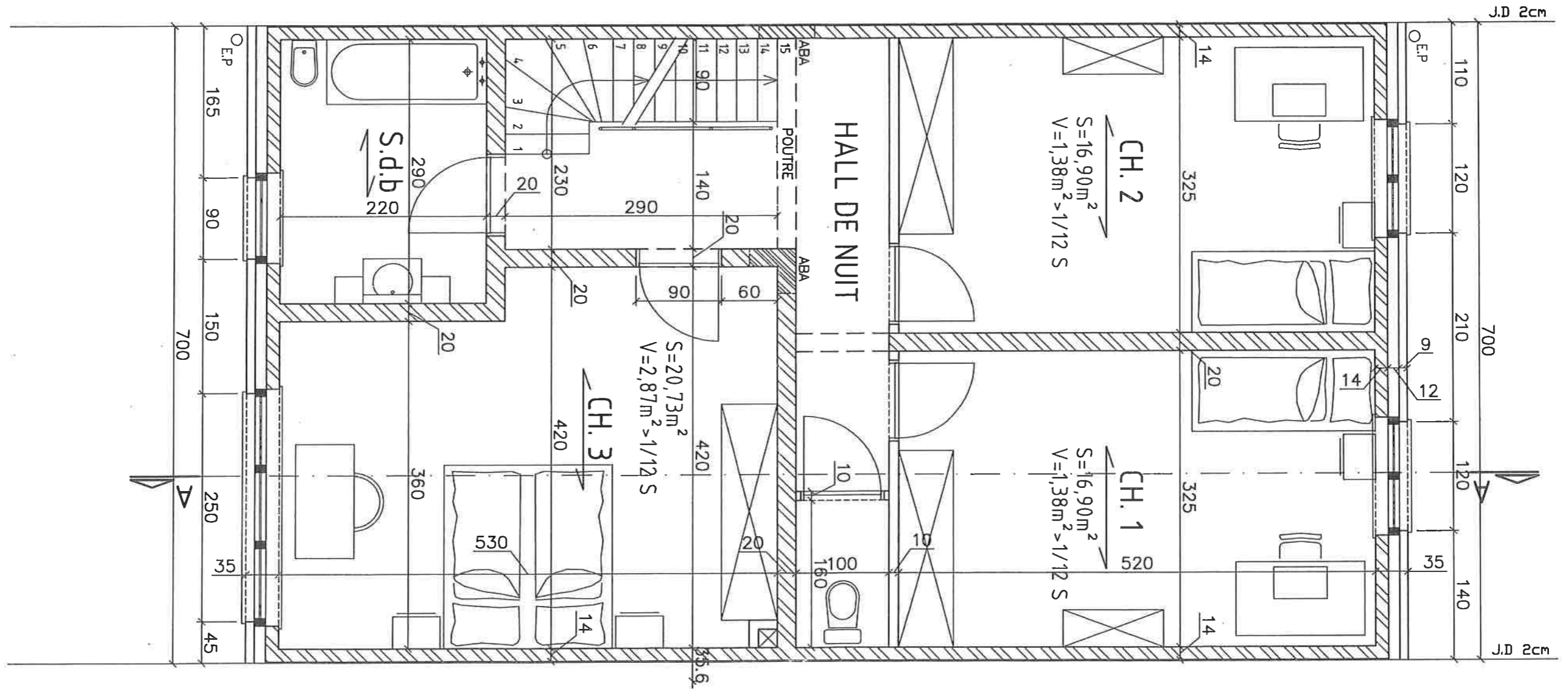
- V ... ventilation
- EP ... eaux pluviales
- ↔ Sens portée
- J.D. ... joint de dilatation\*
- ⊠ ... sterfput
- C.V. ... chambre de visite
- V.V. ... vide ventilé
- ABA ... asselet en béton armé
- égouttage



ETAGE  
 habitation 1



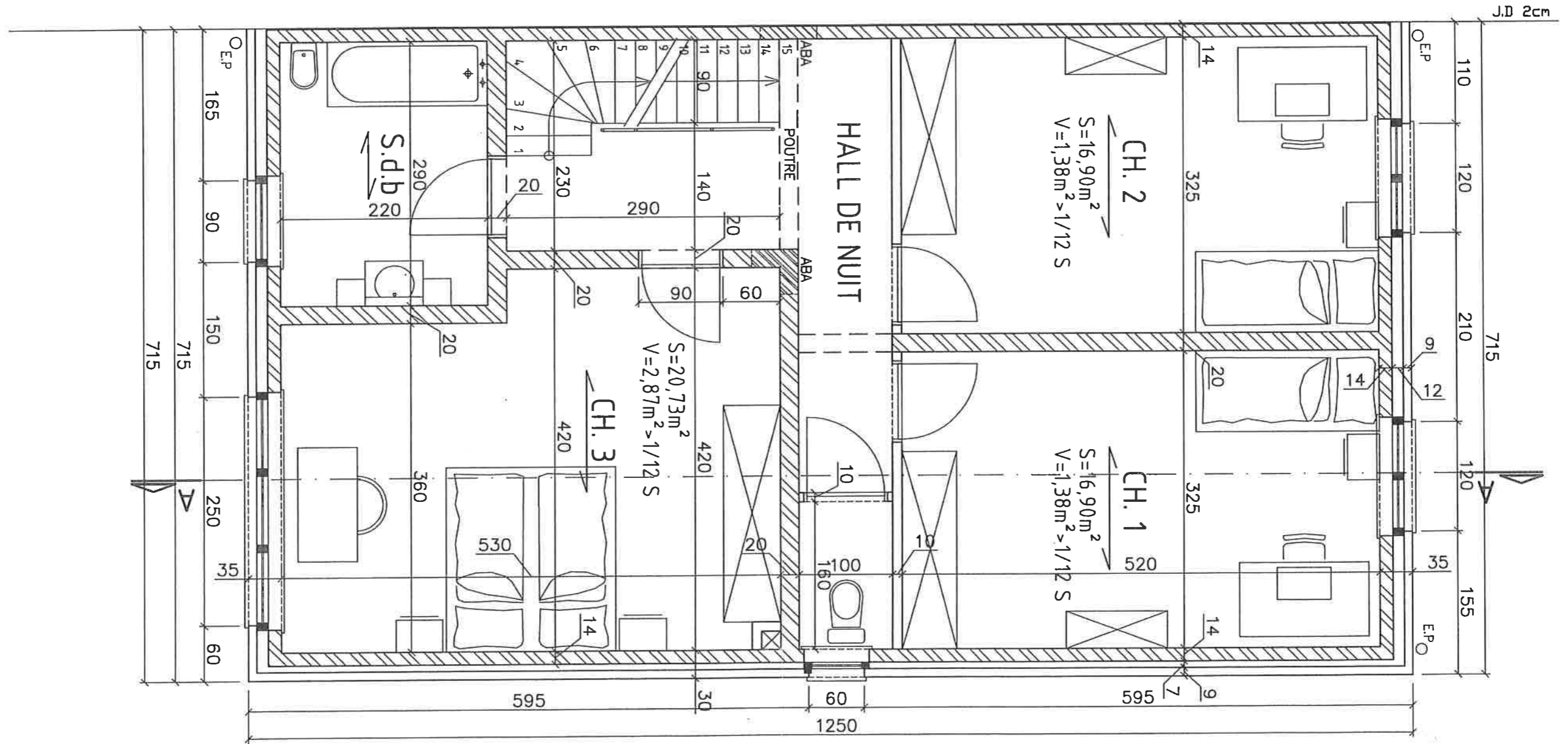
- LEGENDE**
- V .....ventilation
  - EP.....eaux pluviales
  - ↔ Sens portée
  - J.D. ...joint de dilatation
  - ⊗ ...sterput
  - C.V. ...chambre de visite
  - V.V. ...vide ventilé
  - ABA...asselet en béton armé
  - égouttage



ETAGE  
 habitations 2-3-4-5

LEGENDE

- V .....ventilation
- EP.....eaux pluviales
- Sens portée
- J.D. ... joint de dilatation
- ⊠ .....sterput
- C.V. ... chambre de visite
- V.V. ...vide ventilé
- ABA...asselet en béton armé
- .....égouttage



ETAGE  
habitation 6

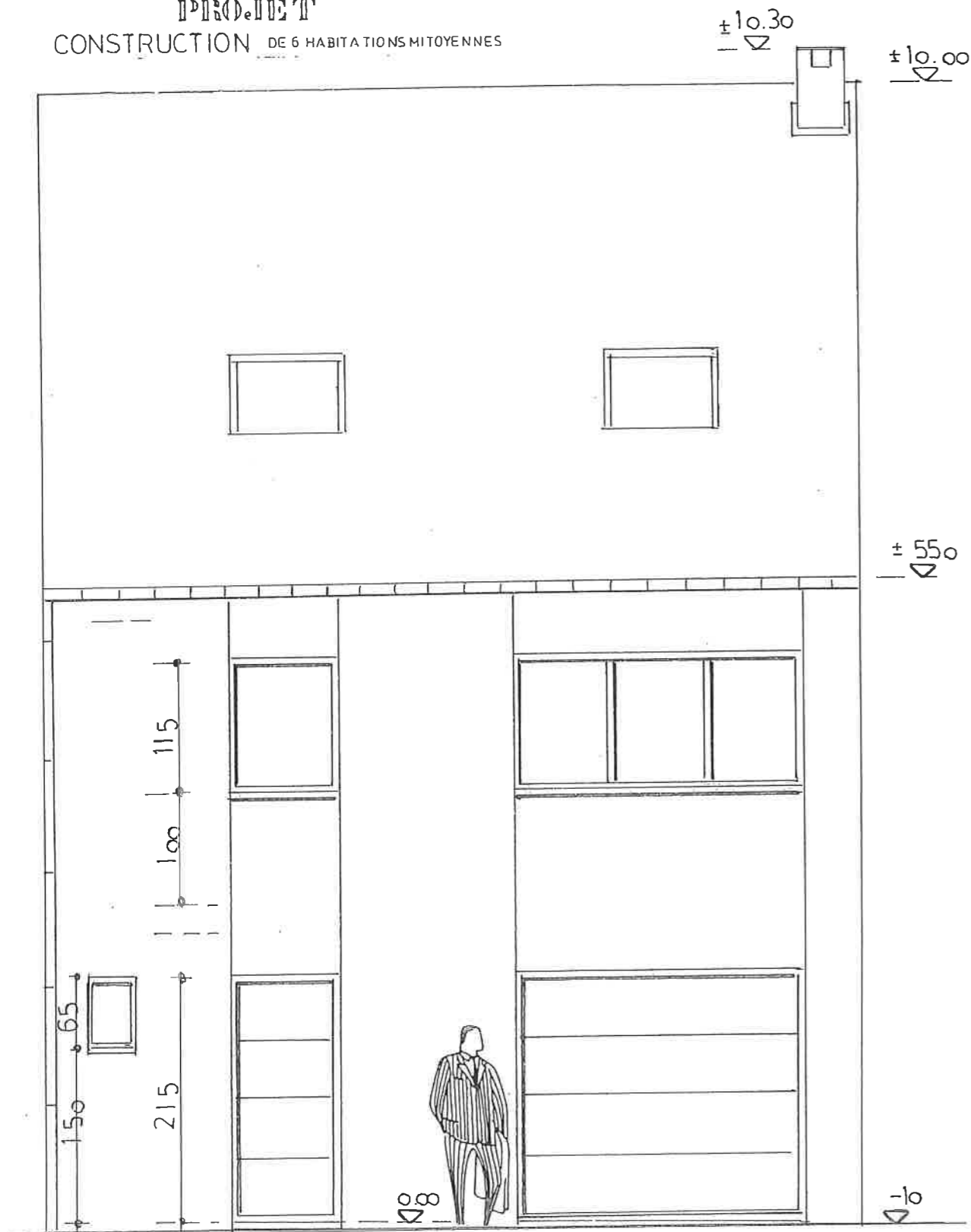




PROVINCE DE HAINAUT  
 COMMUNE DE RANSART

entité de Charleroi

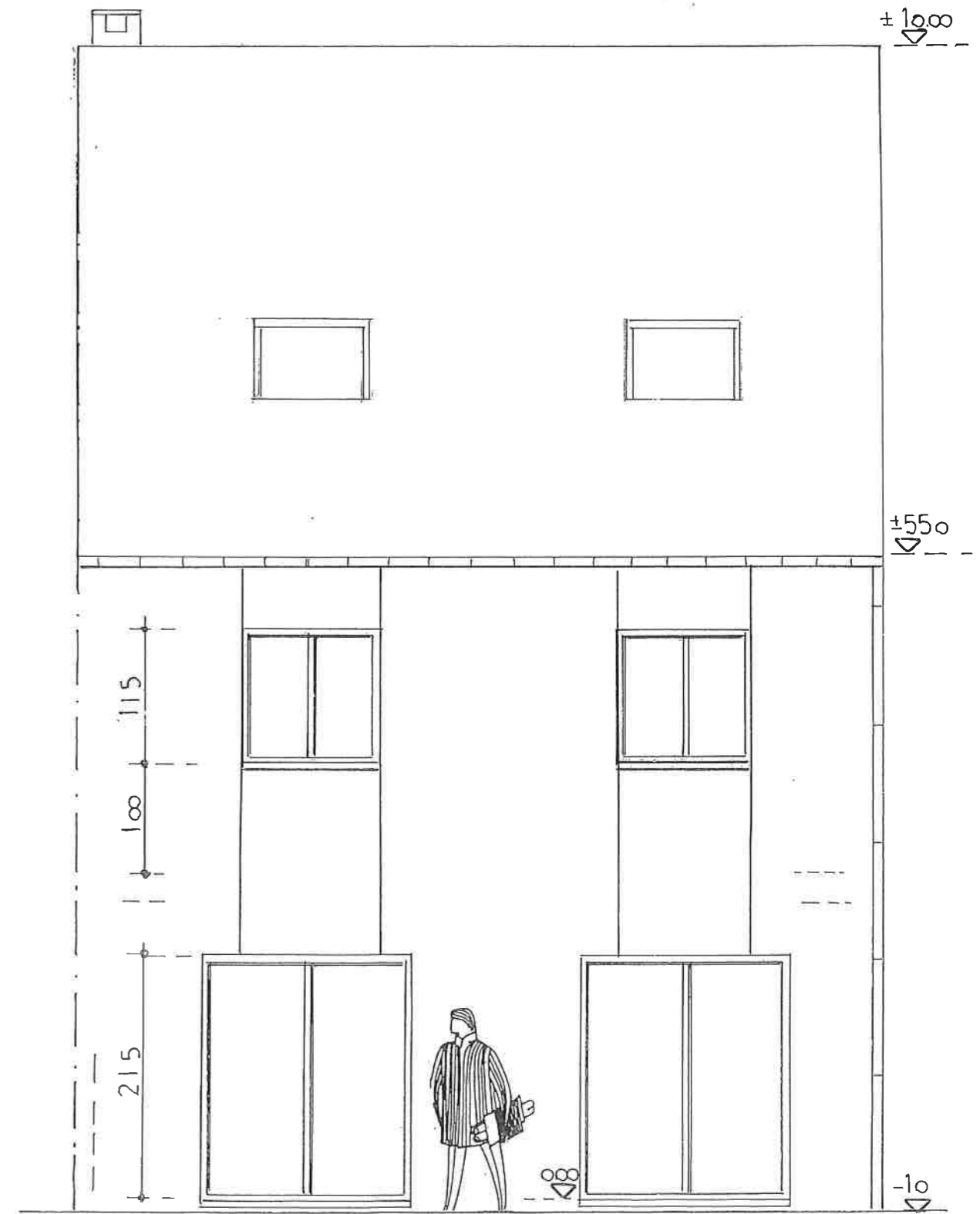
PROJET  
 CONSTRUCTION DE 6 HABITATIONS MITOYENNES



FACADE AVANT

MATERIAUX UTILISES

- Briques ton rouge-brun
- Couverture tuiles terre cuite brunes
- Chassis PVC blanc
- Double vitrage
- Nochère en zinc
- Seuils en pierre bleue



FACADE ARRIERE

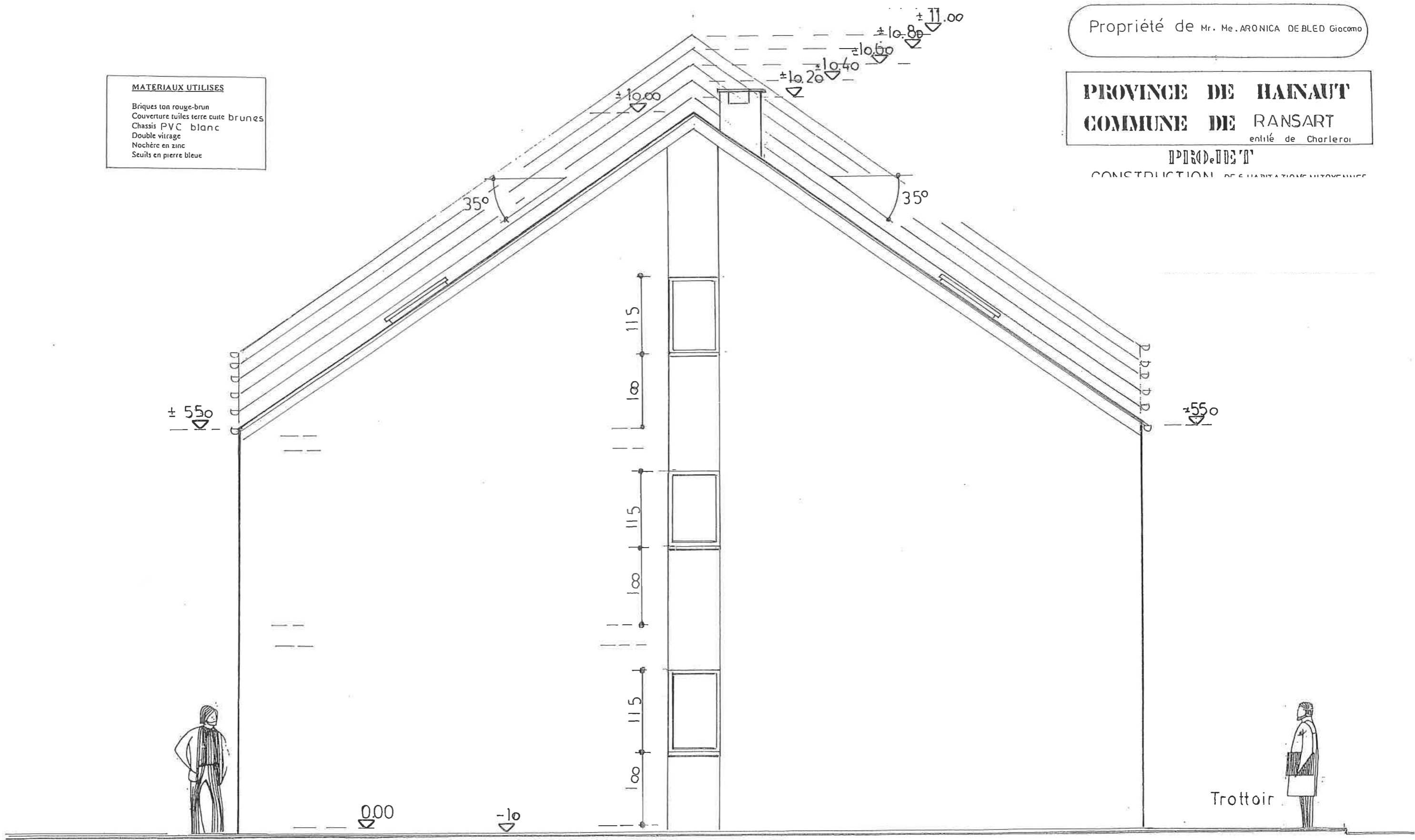


Propriété de Mr. Me. ARONICA DE BLED Giacomo

**PROVINCE DE HAINAUT**  
**COMMUNE DE RANSART**  
entité de Charleroi

**PROJET**  
CONSTRUCTION DE QUATRE HABITATIONS INDIVIDUELLES

**MATERIAUX UTILISES**  
Briques ton rouge-brun  
Couverture tuiles terre cuite brunes  
Chassis PVC blanc  
Double vitrage  
Nochère en zinc  
Seuils en pierre bleue



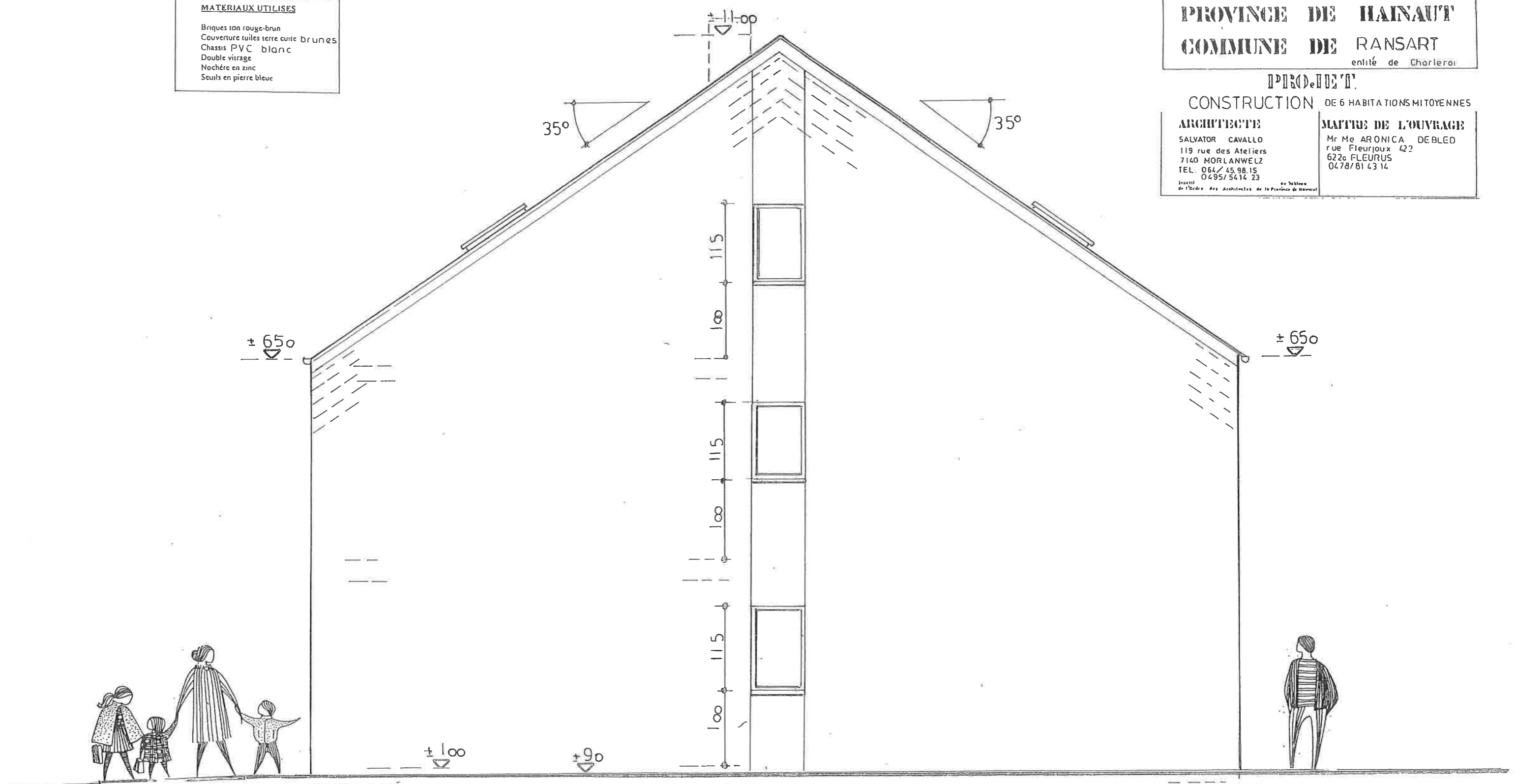
FACADE COTE GAUCHE

Propriété de Mr. Me. ARONICA DEBLED Giacomo

**PROVINCE DE HAINAUT**  
**COMMUNE DE RANSART**  
entité de Charleroi

**PROJET**  
**CONSTRUCTION** DE 6 HABITATIONS MITOYENNES  
**ARCHITECTE**  
SALVATOR CAVALLI  
119 rue des Ateliers  
7140 MORLANWELZ  
TEL. 064/45.98.15  
0495/5414.23  
Inscrit de l'Ordre des Architectes de la Province de Hainaut  
**MAÎTRE DE L'OUVRAGE**  
Mr Me ARONICA DEBLED  
rue Fleurjoux 422  
6220 FLEURUS  
0478/81.43.14

**MATÉRIAUX UTILISÉS**  
Briques ton rouge-brun  
Couverture tuiles terre cuite brunes  
Chassis PVC blanc  
Double vitrage  
Nochère en zinc  
Seuils en pierre bleue



FACADE COTE DROIT

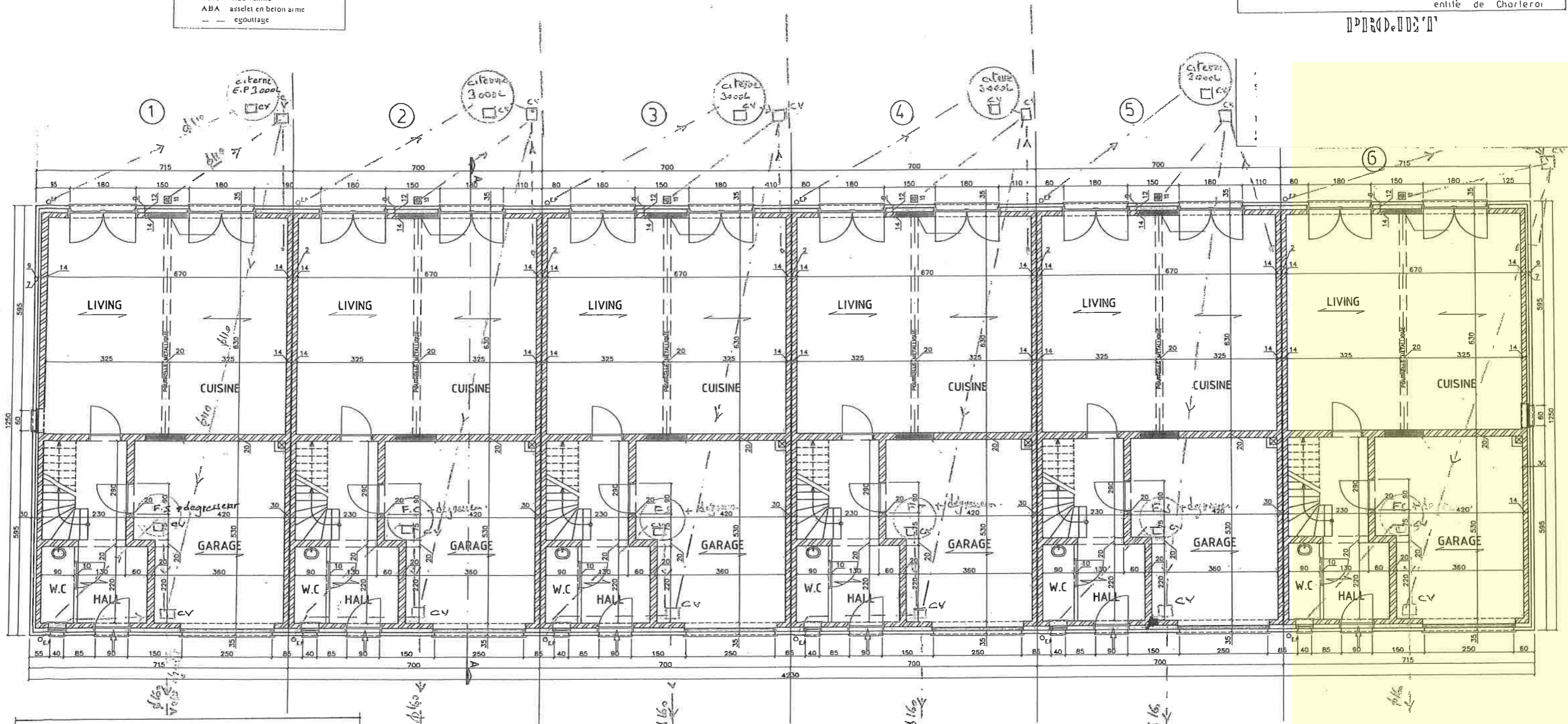


PROVINCE DE HAINAUT  
 COMMUNE DE RANSART  
 entité de Charleroi

PROJET

**LEGENDE**

V	ventilation
EP	eaux pluviales
→	Sens portee
J.D.	joint de dilatation
⊠	stérpui
C.V.	chambre de visite
V.V.	vide ventilé
ABA	asselet en beton armé
- - -	égouttage



- 1- Ce document ne peut, en aucun cas, servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux ainsi que les métrés et portera la mention : **PLAN D'EXECUTION**.
- 2- Dès l'octroi du permis de construire, et afin que l'auteur du projet puisse établir le plan d'exécution, le maître d'ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée. De la même façon, il le prévient huit jours avant le début des travaux afin que l'architecte assure la direction technique de ceux-ci.
- 3- Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera, seul, la responsabilité de ses calculs. Ces études de résistance et de stabilité seront réalisées à charge de l'entrepreneur.
- 4- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévient, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.
- 5- La détermination exacte des limites de propriétés, de mitoyennetés, de servitudes, etc. est à titre indicatif et sera établie par géomètre à la demande du maître d'ouvrage.
- 6- Le présent document ne peut être copié ou cédé à des tiers, e. tout ou en partie, que moyennant l'autorisation préalable et écrite de son auteur. Ces plans ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles définies contractuellement.
- 7- Le maître d'ouvrage reconnaît avoir pris connaissance de ces remarques importantes et les approuve entièrement.

## Schéma d'Égouttage